

PICTET ASSET MANAGEMENT

Avis de convocation à une Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de Pictet TR (la «Société»)

LUXEMBOURG, LE 3 JANVIER 2025

Pictet TR

Société d'investissement à capital variable
15 avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B135664

Madame, Monsieur,

Les Actionnaires de la Société sont conviés par le présent à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'«**Assemblée**») qui se tiendra au siège social de la Société situé au 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **13 janvier 2025 à 10h00 CET**, avec l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- 1. *Version anglaise des modifications et de la reformulation complète des statuts dans le formulaire joint à la présente en Annexe.***

2. Divers

Les actionnaires sont informés par le présent que les résolutions susmentionnées nécessitent un quorum de 50% du capital de la Société et qu'elles ne seront valablement adoptées qu'à la majorité des deux tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

Les conditions de quorum et de majorité applicables seront déterminées conformément aux actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour précédent l'Assemblée (la «Date de référence»). Le droit de l'actionnaire de participer à l'Assemblée et les droits de vote attachés à son/ses action(s) sont déterminés sur la base du nombre d'actions détenues par l'actionnaire à la Date de référence.

Si le quorum de 50% du capital n'est pas atteint à l'Assemblée, l'assemblée générale des actionnaires sera reconvoquée. A cette nouvelle assemblée, les résolutions seront adoptées, sans exigence de quorum, à la majorité des deux tiers des votes exprimés à l'assemblée reconvoquée.

Les actionnaires qui ne peuvent prendre part à l'Assemblée sont invités à remplir et à signer le formulaire de procuration joint à cette lettre avant la date indiquée dans le formulaire de procuration. La procuration restera valable si l'Assemblée devait être reconvoquée avec le même ordre du jour.

Les statuts, le prospectus, les informations clé, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette question et attendons votre réponse.

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d'administration



Elisabeth Ödman



Tracey McDermott

Annexes:

- Formulaire de procuration.
- Version anglaise des statuts modifiés et reformulés en version track changes.

Formulaire de procuration pour l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

LUXEMBOURG, LE 3 JANVIER 2025

PICTET TR

Société d'investissement à capital variable
15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B135664

Je/Nous, soussigné(e)s,, ayant mon/notre adresse/siège social
sis....., étant

titulaire(s) de actions de Pictet TR, une société anonyme constituée sous la
forme d'une société d'investissement à capital variable, (la «**Société**»)

donne/donnons, par la présente procuration, tous les pouvoirs (avec droit de substitution) au Président de l'Assemblée
(comme défini ci-dessus) et/ou à tout employé de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (le
«**Mandataire**») ou à tout autre notaire et ses employés au Luxembourg, afin de me/nous représenter lors de

l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société (l'«**Assemblée**») qui se tiendra le **13 janvier 2025 à
10h00 CET** au siège social de la Société, ou à toute autre date à laquelle cette Assemblée sera reportée ou reconvoquée avec le
même ordre du jour, qui se présente comme suit:

ORDRE DU JOUR

	Pour*	Contre*	Abstention*
1. Version française des modification et reformulation complètes des statuts dans le formulaire joint à la présente en Annexe.			
2. Divers.			

*Veuillez sélectionner l'une des trois options pour chaque résolution, sans quoi la procuration sera déclarée nulle et non avenue.

et, de manière générale, poser tous les actes nécessaires ou appropriés pour l'exécution de cette procuration, notamment mais sans s'y limiter, voter et adopter toutes les modifications à l'ordre du jour ou les résolutions présentées lors de l'Assemblée.

Cette procuration restera valable si une deuxième assemblée générale extraordinaire des Actionnaires est reconvoquée parce que les conditions de quorum et de majorité n'ont pas été remplies à l'Assemblée.

J'accepte/nous acceptons par la présente d'indemniser pleinement le Mandataire, et de faire en sorte qu'il demeure pleinement indemnisé, contre tous les coûts, réclamations, dépenses, pertes, responsabilités et dommages subis par le Mandataire en rapport avec les pouvoirs qui lui sont conférés dans la présente procuration ou dans l'exercice de tout pouvoir qui lui est conféré, ou censé lui être conféré, par la présente procuration.

Je confirme/nous confirmons et j'accepte/nous acceptons expressément de ratifier et de confirmer tous les documents, actes, actions et choses que le Mandataire exécute, fait ou prétend exercer ou faire dans l'exercice des pouvoirs conférés, ou censés être conférés, par la présente procuration.

La présente procuration est régie et interprétée conformément au droit luxembourgeois.

Tout litige découlant de la présente procuration ou lié à celle-ci relève exclusivement des tribunaux de Luxembourg-ville.

Remarque: il est demandé aux actionnaires de renvoyer cette procuration pour le 10 janvier 2025 au plus tard, par e-mail (fundsdomiciliation@pictet.com) ou par fax (+352 22 02 29) ou par courrier à l'adresse:

FundPartner Solutions (Europe) SA
Sarah Schneider
15, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Le droit des actionnaires de participer à l'Assemblée et les droits de vote attachés à leurs actions sont déterminés sur la base du nombre d'actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour précédant l'Assemblée.

Signé à, le

Signature(s): ¹

¹ Veuillez joindre une copie de la carte d'identité du signataire et une liste des signataires autorisés, le cas échéant.